

# Demande de base de Mastercard Business Card de la Banque Migros (base d'entreprise)



Prière d'utiliser des caractères d'imprimerie. Toutes les informations sont obligatoires.

## Données relatives à la société

Toute la correspondance ainsi que tous les décomptes sont envoyés à la personne de contact de l'entreprise indiquée ici.

Entreprise
Dénomination juridiquement contraignante (selon inscription au registre du commerce, si elle est inscrite)
à l'attention de
Adresse de domicile (rue/n°)
NPA/localité
Pays
Téléphone
Fax
Adresse internet
Connexion à eXpense <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (l'outil de frais en ligne gratuit)
Personne de contact / administrateur/administratrice eXpense
Prénom
Nom
Numéro direct
E-mail

## Mode de paiement

- Système de recouvrement direct**  
Par la présente, nous chargeons la banque ci-dessous de régler sur présentation toutes les factures qui lui ont été soumises par la Banque Migros SA. Avant le débit correspondant, nous recevons la facture mensuelle pour information.

Banque Migros SA, 8010 Zurich, (n° de CB 8401)

IBAN
------

## Activité (cocher ce qui convient)

- Autorité**  
Continuer à «Prestations d'assurance»
- Société opérationnelle (exercice d'une activité commerciale, de production, de services ou d'une autre activité de type commercial)**  
L'entreprise requérante possède ses propres locaux commerciaux/bureaux  
 oui  non  
Continuer à «Identification du détenteur / de la détentrice du contrôle»
- Société holding (détention de participations majoritaires dans des sociétés opérationnelles dont le but n'est pas principalement la gestion de patrimoine de tiers)**  
Continuer à «Identification du détenteur / de la détentrice du contrôle»

## Identification du détenteur / de la détentrice du contrôle

L'entreprise est (cocher ce qui convient):

- une société cotée en bourse ou une filiale contrôlée majoritairement par une telle société
- une banque ou un autre intermédiaire financier ayant son siège en Suisse

## Identification du détenteur/de la détentrice du contrôle de personnes morales et sociétés de personnes opérationnelles non cotées en bourse (formulaire K selon les art. 27 CDB)

Conformément à l'art. 20 de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20), le/la cocontractant(e) déclare par la présente (cocher la case correspondante):

- que la ou les personne(s) énumérée(s) ci-dessous, y compris les associations de personnes, détiennent 25% ou plus d'actions (capital ou droits de vote) dans l'entreprise requérante et qu'il n'existe aucun autre actionnaire détenant 25% ou plus du capital ou des droits de vote;
- En l'absence de telle(s) personne(s), l'entreprise requérante déclare que la ou les personne(s) indiquée(s) ci-après exercent le contrôle de l'entreprise par d'autres moyens;
- En l'absence de telle(s) personne(s), l'entreprise requérante déclare que la ou les personne(s) indiquée(s) ci-après sont la/les personne(s) dirigeante(s):

(Nom(s), prénom(s), date(s) de naissance, nationalité(s), adresse(s))


## Détention fiduciaire d'actifs

Un tiers est-il l'ayant-droit économique des valeurs patrimoniales du compte/dépôt?

- Non
- Oui Les informations pertinentes sur l'ayant droit économique doivent être collectées en remplissant un formulaire A ou S séparé, en se référant à la présente demande de base.

L'entreprise s'engage à communiquer spontanément tout changement à la Banque Migros.

L'indication intentionnelle de fausses informations sur le présent formulaire constitue une infraction (faux dans les titres au sens de l'art. 251 du Code pénal suisse).

Branche
Forme juridique
Inscription au registre du commerce: <input type="checkbox"/> Oui, le _____ (joindre obligatoirement une copie de l'extrait du registre du commerce) <input type="checkbox"/> Non (joindre obligatoirement une copie des actes constitutifs ou des documents équivalents)
Emploi de propre personnel <input type="checkbox"/> Oui, nombre de collaboratrices et collaborateurs _____ <input type="checkbox"/> Non
Limite globale pour l'entreprise (limite totale des dépenses pour cette relation d'affaires) _____ 000 CHF
Ligne d'estampage pour la raison sociale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dans l'affirmative, la raison sociale doit apparaître ainsi sur la carte: Estampage de la carte: _____ (max. 21 caractères, espaces compris, majuscules uniquement, sans trémas/accents) _____ (2e ligne d'estampage, le cas échéant nom / raison sociale, max. 21 caractères, espaces compris, majuscules uniquement, sans trémas/accents)
Langue de correspondance <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> I

## Bulletin de versement

Payable net (sans intérêts) dans un délai de 20 jours à compter de la date de facturation.

Remarque: en raison du décompte groupé, un seul mode de paiement par type de carte est possible au sein de l'entreprise.

- But idéal (politique, religieux, scientifique, artistique, d'utilité publique, sociétal ou analogue)**  
Continuer à «Prestations d'assurance». Pour les fondations d'utilité publique: en outre, formulaire S avec renvoi à la présente demande de base.

- Société de domicile (société n'exerçant pas d'activité opérationnelle ou holding dont le but est principalement la gestion de patrimoine de tiers ou fondation familiale).**  
Continuer à «Prestations d'assurance».

- Autre:**  
p. ex. communauté de propriétaires par étages, communauté de copropriétaires inscrite au registre foncier et autres communautés à but similaire)  
Continuer à «Prestations d'assurance»

- une société individuelle. Continuer à «Identification de l'ayant droit économique»
- une société simple. Continuer à «Identification de l'ayant droit économique»

Si l'une des catégories s'applique, il n'est pas nécessaire de fournir les indications ci-dessous.

## Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon les art. 27 CDB)

Par la présente, la société déposant la demande certifie que la/les personne(s) physique(s) suivante(s) est/sont l'ayant droit économique des fonds utilisés pour régler la facture de carte de crédit de la ou des carte(s) bientôt demandée(s) par la société sous le numéro de base susmentionné pour ses collaborateurs et collaboratrices, et/ou versés au-delà de ce montant sur le compte de carte de crédit auprès de l'émetteur de la carte de crédit:

(Nom(s), prénom(s), date(s) de naissance, nationalité(s), adresse(s))


L'entreprise s'engage à communiquer spontanément tout changement à la Banque Migros. L'indication intentionnelle de fausses informations sur le présent formulaire constitue une infraction (faux dans les titres au sens de l'art. 251 du Code pénal suisse).

### Prestations d'assurance

Avec votre carte de crédit, vous bénéficiez d'assurances utiles sans frais supplémentaires. Avec la conclusion du contrat de carte, **Viseca Payment Services SA**, en tant que preneuse d'assurance, propose simultanément des prestations d'assurance aux client(e)s de l'**émettrice de la carte, la Banque Migros SA** (la «banque»). Pour le traitement des assurances liées à une carte, vos données sont également transmises à la banque et aux assureurs.

Toutes les questions et demandes sont traitées par la banque sur mandat de Viseca Payment Services SA. Vous trouverez un aperçu et les conditions générales d'assurance (CGA) sur [banquemigros.ch/buscard-assurances](http://banquemigros.ch/buscard-assurances).

### Extrait des CG et des conditions d'utilisation

#### Déclaration du / de la soussigné(e)

Le/la soussigné(e) prend acte du fait que la Banque Migros SA (la «banque») a le droit de refuser cette demande de carte sans indiquer de motif.

Par la présente, le/la soussigné(e) **confirme** l'exactitude des indications ci-dessus et **autorise** la banque, aux fins de vérification des indications fournies, de traitement de la demande, d'établissement des cartes et de traitement du contrat, à demander des renseignements à des tiers, en particulier à la centrale d'informations de crédit (ZEK), aux autorités (p. ex. offices des poursuites et des impôts, contrôles des habitants), aux sociétés de renseignements économiques, à l'employeur ou à d'autres organismes d'information et de renseignements prévus par la loi ou appropriés et, en cas de blocage de la carte, d'arriérés de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et de faits similaires, à informer la ZEK de même que les services compétents dans les cas prévus par la loi. Dans ce contexte, le/la soussigné(e) **libère** les services susmentionnés du secret bancaire, commercial ou de fonction.

La banque est responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de la demande de carte. Par la présente, le/la soussigné(e) a pris connaissance que, dans le cadre d'une externalisation, ses données peuvent être transmises à des tiers en Suisse et à l'étranger pour la production et le traitement des cartes de crédit, et autorise la banque à transmettre ces données. Par la présente, le/la soussigné(e) autorise ces tiers à traiter ses données pour la vérification, l'établissement et le traitement des cartes et à faire appel à d'autres tiers dans ce contexte. Le/la soussigné(e) autorise la banque à mettre à la disposition de ces tiers les données nécessaires à l'accomplissement scrupuleux des tâches confiées et à les transmettre également dans la zone de l'UE ou de l'EEE (et, dans de rares cas, dans le monde entier). La transmission de données a lieu uniquement si les destinataires s'engagent à préserver la confidentialité ou à garantir une protection adéquate des données et à imposer en outre ces obligations aux éventuels autres partenaires contractuels. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données et sur vos droits dans la déclaration générale de la banque sur la protection des données ([banquemigros.ch/informations-legales](http://banquemigros.ch/informations-legales)).

En signant la carte et/ou en l'utilisant, le/la soussigné(e) renonce à compenser par imputation ses engagements envers la banque et/ou tout acquéreur des créances et droits de la banque, même si les créances des soussigné(e)s à l'égard de la banque et/ou de l'acquéreur éventuel devaient être irrécouvrables du fait de l'incapacité de paiement ou de l'insolvabilité.

En signant la carte et/ou en utilisant celle-ci, le/la soussigné(e) certifie avoir lu, compris et accepté les **Conditions générales de la banque («CG»)** et les **dispositions de la banque relatives à l'utilisation des Business Cards («conditions d'utilisation»)**, et avoir pris connaissance de la déclaration générale de la banque sur la protection des données. **Le/la soussigné(e) reçoit les conditions d'utilisation complètes avec la carte. Celles-ci, ainsi que les frais actuels liés à l'utilisation de la carte ou à la relation contractuelle, peuvent être consultés sur [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch). Le présent contrat est soumis au droit suisse.** Pour les client(e)s dont le domicile ou le siège social est en Suisse, le for ainsi que le lieu d'exécution et de poursuite sont déterminés en fonction des prescriptions légales. Pour les client(e)s dont le domicile ou le siège social est à l'étranger, le for ainsi que le lieu d'exécution et de poursuite se situent dans la localité où se trouve notre succursale gérant la relation d'affaires.

#### Renonciation aux rémunérations de tiers (ch. 5.4 Conditions d'utilisation)

**En tant qu'émettrice, la banque perçoit de la part de tiers les rémunérations suivantes pour l'émission de la carte et les opérations effectuées avec celle-ci:**

Pour les transactions par carte, la banque perçoit de l'acquéreur (entreprise qui conclut des contrats avec des organismes d'acceptation de cartes de crédit comme moyen de paiement) une commission d'interchange. Cette commission d'interchange est destinée à couvrir les frais courants de la banque, notamment les frais de traitement des transactions. Le montant de la commission d'interchange correspond à un montant fixe et/ou à un pourcentage du montant de la transaction, qui dépend de différents facteurs: bien ou service payé, mode de traitement de la transaction, pays d'utilisation de la carte, etc. La commission d'interchange peut changer à tout moment. La commission d'interchange actuelle peut être consultée auprès de la banque en tout temps. Actuellement, elle se situe entre 0% et 0,45% en Suisse et entre 0,80% et 2,00% à l'étranger.

**Si la commission d'interchange («rémunérations») est soumise à une obligation légale de remise vis-à-vis de la société ou du / de la titulaire, ceux-ci consentent à ce que la banque accepte les rémunérations et les conserve dans leur intégralité. La société et le/la titulaire renoncent, en faveur de la banque, à tout droit de restitution de ces rémunérations.** Dans ce contexte, la société et le/la titulaire ont conscience qu'il ne peut être exclu que ces rémunérations puissent donner lieu à des conflits d'intérêts dans des cas individuels.

### Signatures et cachet de la société

Lieu/date
Signature valable (si nécessaire collectivement)
Nom/prénom en caractères d'imprimerie

Lieu/date
Signature valable (si nécessaire collectivement)
Nom/prénom en caractères d'imprimerie

Cachet de la société

Joindre une copie recto-verso d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, livret pour étrangers).

<b>Pour la Banque Migros (ne pas remplir)</b>			
ID client 2 84010 40 2	<input type="checkbox"/> Preferred Partner (saisir impérativement l'ID client le cas échéant)	Date _____	
IID demande 8401	IID GSS 8401	Cotisation annuelle par défaut	Alternative: 1re année <input type="checkbox"/> Années suivantes <input type="checkbox"/>
Catégorie client par défaut BHK	ID LSV EMB01	N° de réf. _____	
Nom/lieu, banque/intermédiaire _____	Cachet / signatures valables		
Personne de contact _____ Tél. _____			
<input type="checkbox"/> Contrôle effectué selon CDB	<input type="checkbox"/> PEP		

– Copie de l'extrait actuel du RC ou des actes constitutifs ou documents équivalents

– Joindre une copie d'une pièce d'identité officielle de la personne ouvrant la relation:

– ressortissant(e)s suisses: passeport, carte d'identité, permis de conduire

– ressortissant(e)s étrangers/étrangères: livret pour étrangers

Sur ces copies de documents d'identification, la photo, la signature, le lieu d'émission et la date d'émission doivent être visibles/lisibles.

**Veillez renvoyer le formulaire dûment rempli et signé accompagné de la / des demande(s) de carte à Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich**